



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 mai 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 mai 2011

MISE EN PLACE D'UN FONDS D'ACTION
SOCIALE

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
16 mai 2011

Président :

M. Pascal DUFORESTEL, 1^{er} Adjoint

Présents :

Adjoints :

M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : - Mme Nathalie SEGUIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD jusqu'à 19h35 (son arrivée)
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Nicole IZORE donne pouvoir à Jacques TAPIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS
- Elsie COLAS donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD à partir de 19h35.

Excusés :

- Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Conseillers :

- Mme Maryvonne ARDOUIN

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

MISE EN PLACE D'UN FONDS D'ACTION SOCIALE

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Depuis quelques années, l'assistante sociale du personnel de la Ville de Niort, connaît une augmentation sensible de son activité. C'est le cas notamment en ce qui concerne les dossiers d'aide financière dont le nombre a augmenté de 50% en 6 ans. En effet, la précarité concerne désormais des agents qui malgré un emploi et un salaire régulier ne peuvent plus assurer le paiement de leurs charges courantes et de leurs dépenses exceptionnelles. Sur le plan départemental, les dispositifs légaux ne répondent pas à la réalité de ces familles en difficulté. C'est pourquoi il s'avère nécessaire de soutenir ces agents et de pouvoir leur offrir, sous certaines conditions, une aide financière.

Les collectivités territoriales disposent d'une grande liberté pour délibérer sur leurs pratiques facultatives de soutien social à leurs agents et pour définir la politique d'action sociale qu'elles souhaitent instaurer en leur faveur.

Dans ce cadre, la création d'un Fonds d'Action Sociale permet d'intervenir sous forme de secours exceptionnels pour répondre aux besoins d'aides financières ponctuelles et rapides (accident de la vie, rupture familiale, difficultés passagères) et en complément des interventions des autres organismes ou en l'absence de toute autre solution.

L'enveloppe accordée ne pourra excéder 500 € par an et par agent dans la limite du budget alloué au fonds, fixé chaque année. Le secours sera versé directement au bénéficiaire par la trésorerie municipale.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2011.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un Fonds d'Action Sociale des personnels.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON